

du 30 Mai 1970

PRESIDENCE DU CONSEIL

MINISTERE DES FINANCES

Portant nomination des membres du Comité Monétaire National auprès de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest.

LE PRESIDENT DU CONSEIL PRESIDENTIEL
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Déclaration du 30 Avril 1970 instituant un Conseil Présidentiel;
- VU l'Ordonnance n° 70-34/PC du 7 Mai 1970 portant Charte du Conseil Présidentiel;
- VU le Décret n° 70-81/CP du 7 Mai 1970 portant formation du Gouvernement;
- VU la Loi n° 62-22 du 9 Juillet 1962 Portant ratification du traité instituant l'Union Monétaire Ouest Africain et de l'accord de Coopération entre la République Française; et les Etats Membres de l'Union Monétaire Ouest Africaine.
- VU le Décret n° 452/PR/MFT/CAB du 22 Octobre 1962, portant création du Comité Monétaire National auprès de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest.
- VU les Décrets n° 25/PR/MFAEP du 19 Février 1964 et n° 70-22/D/MEF du 10 Février 1970 portant nomination de membres du Comité Monétaire National auprès de la Banque des Etats de l'Afrique de l'Ouest;
- Le Conseil des Ministres entendu,

DECRETE

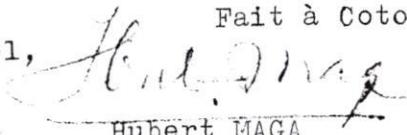
ARTICLE 1er. - Sont nommés Membres du Comité Monétaire National auprès de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest :

- Monsieur Pascal CHABI-KAO Ministre des Finances en remplacement de Monsieur Emmanuel AMAH;
- Maître Joseph KEKE Ministre de l'Economie et du Plan en remplacement de Monsieur Marius AKUESON.

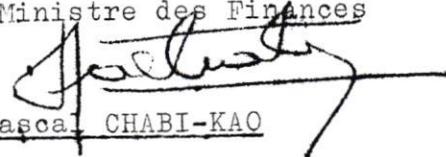
ARTICLE 2. - Le présent décret sera publié et communiqué partout où besoin sera.-

Fait à Cotonou, le 30 Mai 1970

Par le Conseil Présidentiel,
Chef de l'Etat, Chef du
Gouvernement


Hubert MAGA

Le Ministre des Finances


Pascal CHABI-KAO

AMPLIATIONS

PCP 4- MF 6 -MINISTERES 11 - SGG 4 - DEP-DGAJL-Dtion Stat.6
CS 6 - IAA 1 -Gde Chanc. 1-Trésor 2 BCEAO 4 -CHS 5 - MCP 4 -
DB -CF-DG-3-JORD 1- Interessés 4 - IAA-DCCT-DN-IGF- 4